

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 Novembre 2017

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le 21 novembre 2017 à 20 heures en Mairie de Beauvois en Cambrésis sous la présidence de Mr Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Magalie BANSE, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absente excusée : Laure BOUBET (procuration à Lydie DEPREUX)

Absents : Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET

-=-=-

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2017 et autorise l'inscription d'une question complémentaire à l'ordre du jour de la présente séance.

1) Rapport d'activités sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement

Mr le Maire a été destinataire du rapport annuel d'activités 2016 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présenté par le Président du SIDEN-SIAN ; il doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal, sans nécessité de vote.

Ce document est disponible en Mairie et sur internet à l'adresse suivante : www.noreade.fr

2) Contrat de maintenance du logiciel « Recensement »

La Société ADIC assure la maintenance, l'assistance et la mise à jour du logiciel « Recensement ».

Le contrat correspondant qui lie la commune à ce prestataire de services vient à échéance le 31 décembre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ce contrat pour une période de 3 ans maximum ; le montant de la redevance annuelle s'élève à 45 € HT

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer ce document.

3) Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Yannick HERBET précise que la Commission Administrative Paritaire du Nord a procédé à l'inscription de Ludovic BRICOUT sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise.

La création, au tableau des effectifs du personnel communal, d'un poste d'agent de maîtrise territorial vise à permettre la nomination de l'intéressé à ce grade.

Yannick HERBET rappelle le départ, non compensé à ce jour, de Jean-Pierre WANESSE qui faisait suite à celui, plus ancien, de Jean-Marc LEMAIRE.

Il confirme son souhait de valoriser les agents communaux méritants dont Ludovic BRICOUT, fortement impliqué dans sa mission.

Il rencontrera l'intéressé dans les meilleurs délais possible afin d'insister sur les contraintes de ce poste : formation continue, management de l'équipe, efficacité des interventions.

Il souligne ensuite que le non-renouvellement des contrats aidés va imposer un engagement supplémentaire du personnel en poste ; enfin, il est disposé à doter le personnel technique du matériel propice à un meilleur rendement.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création au 1^{er} décembre 2017 d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

4) Arrêt projet Plan Local d'Urbanisme

Géry HERMANT précise que le projet est désormais « ficelé » et les documents validés à la fois par VERDI et le SIATUB.

Le dossier va être transmis pour validation aux personnes publiques associées qui disposeront d'un délai de 3 mois pour émettre leur avis.

Viendra ensuite le temps de l'enquête publique avant l'approbation définitive.

Il rappelle que la procédure initiale d'élaboration d'un POS, prescrite en 1983, a été réactualisée en PLU le 8 décembre 2014.

Les études ont été engagées par le cabinet VERDI Conseil, en collaboration avec le SCOT du Cambrésis et les personnes publiques associées (DDTM, Conseil Départemental du Nord, Chambre d'Agriculture, etc...).

Répondant à Jean-Marie BACQUET, Géry HERMANT indique que la mission de VERDI pourra se prolonger si des ajustements consécutifs aux observations éventuelles des personnes publiques associées ou aux conclusions de l'enquête publique sont nécessaires.

Géry HERMANT ajoute qu'un cahier de concertation est resté ouvert durant la procédure : seules trois remarques mineures ont été émises, dont certaines relèvent du pouvoir de police du Maire.

A la suite de cette présentation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le projet.

5) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Les services du Centre des Finances Publiques sollicitent l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables relatifs à des factures émises par la Régie Electrique et à une taxe sur la publicité extérieure ; le montant global des sommes restant dûes s'élève à la somme de 6 379,47 € (dont 1 261,60 € au titre de la taxe sur la publicité extérieure).

Le Maire rappelle que l'admission en non-valeur ne signifie pas extinction des poursuites ; la liste des personnes concernées est ensuite détaillée.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur ces demandes, les accepte par 16 voix pour et 1 contre (Laurye LALLEMANT).

6) Clôture du budget annexe Villa Family

A la suite de la vente à Mr et Mme GRIERE du dernier lot de ce lotissement, bien que les travaux de viabilisation ne soient pas achevés, Mme Sandrine BASQUIN, responsable du Centre des Finances Publiques de Caudry, propose de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2017 ce qui éviterait de supporter, en 2018, des opérations de stocks préjudiciables au budget communal.

Pour ce faire, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

A l'unanimité, l'assemblée décide de clôturer ce budget annexe dont les résultats seront repris en 2018 au budget principal.

7) Tarifications 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions du Maire ; les tarifs détaillés ci-dessous seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Garderie périscolaire

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
1,90 €	1,95 €	2.63

Cimetière

Opérations diverses	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Inhumations enfants	10.00 €	10.00 €	-
Inhumations adultes	18.00 €	18.50 €	2.77
Caveau communal/jour	1.70 €	1.70 €	-
Exhumation 1 ^{er} corps	54.00 €	55.00 €	1.85
Exhumation 2 ^{ème} corps	32.00 €	33.00 €	3.12

Concessions (m2)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Temporaire (15 ans au plus)	12,10 €	12.30 €	1.65
Trentenaire	24,00 €	24.50 €	2.08
Cinquantenaire	41.00 €	42.00 €	2.44

Vente de caveaux suite à une reprise de concessions en état d'abandon

Caveau de 1 à 3 places

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	230.00 €	235.00 €	2.17
Etat Moyen	335.00 €	345.00 €	2.98
Bon état	460.00 €	470.00 €	2.17

Caveau de 4 places minimum

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	440.00 €	450.00 €	2.27
Etat Moyen	655.00 €	670.00 €	2.29
Bon état	880.00 €	900.00 €	2.27

Colombarium

Case de 2 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	800.00 €	820.00 €	2.50
Concession cinquantenaire	1 010.00 €	1 030.00 €	1.98

Cavurne de 4 à 6 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	460.00 €	470.00	2.17
Concession cinquantenaire	670.00 €	685.00	2.23

Cavurne de 2 à 3 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	320.00 €	327.00	2.18
Concession cinquantenaire	540.00 €	552.00	2.22

Locations de salle

Ancienne Mairie

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	71.00 €	72.00 €	1.41
Location 1 journée	154.00 €	156.00 €	1.30
Location 2 journées	189.00 €	192.00 €	1.58
Vin d'honneur	96.00 €	98.00 €	2.08

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	71.00 €	72.00 €	1.41
Location 1 journée	235.00 €	240.00 €	2.12
Location 2 journées	327.00 €	335.00 €	2.45
Vin d'honneur	133.00 €	136.00 €	2.25

Foyer Rural

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	132.00 €	134.00 €	1.51
Location 1 journée	217.00 €	220.00 €	1.38
Location 2 journées	292.00 €	295.00 €	1.03
Vin d'honneur	154.00 €	156.00 €	1.30

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	132.00 €	134.00 €	1.51
Location 1 journée	440.00 €	450.00 €	2.27
Location 2 journées	530.00 €	540.00 €	1.89
Vin d'honneur	265.00 €	270.00 €	1.88

Location de vaisselle dans le cadre de l'utilisation des salles

Instauration d'un forfait de 50 € pour l'Ancienne Maire et 100 € pour le Foyer Rural (0,30 €/pièce actuellement)

Salle de sports (vin d'honneur pour les habitants de la commune)

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
86.00 €	88.00 €	2.33

Droits de place (inchangés depuis 2009)

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
0,40 €/m2	0,45 €/m2	12.50

Photocopies (inchangés depuis 2015)

Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Format A4 noir 0.70 €	0.80 €	14.30
Format A3 noir 0.90 €	1.00 €	11.10
Format A4 couleur 0.80 €	0.90 €	12.50
Format A3 couleur 1,00 €	1.10 €	10,00

8) Subventions 2017

Yannick HERBET présente ses propositions de subventions aux associations locales, organismes extérieurs et Centre Social l'Escale

-Jeunes Sapeurs –Pompiers	1 140 €
-Amicale Sapeurs-Pompiers	3 230 €
-Amicale Jeanne d'Arc	665 €
-Amicale Laïque	2 895 €
-UNC-AFN	360 €
-Gymnastique Volontaire Beauvoisienne	950 €
-Sté Colombophile La Défense	1 080 €
-Sté de Chasse	360 €
-Croix Blanche	380 €
-Club Séniors	5 225 €
-Harmonie Mutualiste Beauvois-Fontaine	7 600 €
-Union Sportive Beauvois	4 370 € (4000 € ont déjà été versées)

Associations extérieures

-Union Commerciale Caudry-Beauvois	300 €
-Donneurs de sang de Caudry	100 €
-Croix Rouge Française de Caudry	300 €
-Prévention Routière	300 €

La demande du Planning Familial sera examinée par le CCAS.

Centre Social l'Escale

Diminution de 12 % de la subvention qui passe de 80 750 € à 71 060 €.

Yannick HERBET précise que 30 000 € ont déjà été réglés au titre des ALSH de Juillet et Août.

Géry HERMANT souhaite connaître le montant des subventions accordées par les communes de Caudry et Cambrai à leurs Centres Sociaux respectifs.

Yannick HERBET avance les sommes de 50 000 € par structure (2) pour Caudry et 36 000 € par structure (3) pour Cambrai.

Lydie DEPREUX tient à signaler que le Centre Social l'Escale est municipal alors que ceux des communes précitées sont associatifs.

Yannick HERBET ajoute qu'il a demandé à Lydie DEPREUX, en sa qualité de Présidente du Centre Social l'Escale, une vigilance accrue sur les charges de fonctionnement de cette structure.

Il rappelle que selon les recommandations du Sous-Préfet de Cambrai, la commune a dû (et continue de) consentir des efforts importants de maîtrise des dépenses de fonctionnement (personnel, charges courantes, subventions).

Jean-Marie BACQUET note le rôle important joué par le Centre Social l'Escale au sein de la commune.

Yannick HERBET précise également que le Centre Social l'Escale devrait obtenir en décembre prochain le renouvellement de son agrément auprès de la CAF du Nord pour une durée de 4 ans.

Laurie LALLEMANT se prononcera contre la réduction, trop importante à ses yeux, de la subvention du Centre Social l'Escale, compte-tenu de la qualité des services rendus à la population et du nombre d'adhérents.

Didier JACQUEMIN souhaiterait davantage de neutralité de la Directrice du Centre Social l'Escale, rappelant le devoir de réserve des fonctionnaires et l'importance des deniers publics encaissés par la structure.

Enfin, Yvon CIMBE désirerait qu'à l'avenir les associations distinguent les adhérents beauvoisiens des adhérents extérieurs.

Les propositions du Maire sont soumises au vote.

Elles sont adoptées à l'unanimité sauf

-1 voix contre (Laurie LALLEMANT) pour le Centre Social l'Escale

-3 voix contre (Géry HERMANT, Lydie DEPREUX, Laurie LALLEMANT) pour l'Union Commerciale Caudry-Beauvois

-Magalie BANSE, Gilberte BOITTIAUX, Lydie DEPREUX, Laure BOUBET et Jean-Marie BACQUET ne participent pas au vote portant sur les associations au sein desquelles ils ont des responsabilités.

9) Fixation du tarif de la cantine scolaire

Le prix de vente des tickets repas est applicable à compter du 1^{er} janvier de chaque exercice ; il peut varier selon le tarif fixé par la Sté API.

Celle-ci vient de faire connaître l'actualisation 2018, à savoir une augmentation de 0.87 % faisant passer le repas livré de 2,98 € à 3,01 € TTC.

Yannick HERBET propose de maintenir à 3,20 € le prix de vente du ticket de cantine (aucune augmentation n'a été pratiquée depuis 2014).

Adopté à l'unanimité.

10) Vente de bâtiment à MARPA Services

Yannick HERBET rappelle que l'entreprise MARPA Services occupe un bâtiment communal, situé rue de l'Industrie.

Ledit bâtiment est enclavé dans un ensemble immobilier ayant appartenu à la Sté LESTRA, aujourd'hui propriété de l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France dans le cadre d'une convention de redéfinition du site liant l'EPF à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

De nombreux contacts et réunions ont été nécessaires avant d'obtenir un accord de principe sur le scénario suivant :

-MARPA Services achète le bâtiment communal (pour la partie production) et le bâtiment DUFLOT (pour le stockage, les bureaux, les sanitaires).

-l'EPF démolit les bâtiments LESTRA avant de les mettre à disposition de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis (l'ensemble immobilier LESTRA englobe les bâtiments, le bassin rond et le parking du Foyer Rural).

-l'EPF relance l'étude confiée à VERDI, destinée à définir le devenir du site.

Le bâtiment communal a été proposé à Mr PAYEN moyennant 220 000 €, somme inférieure à l'estimation des Domaines qui tient compte des paramètres suivants :

-ce bâtiment ne comporte ni bureaux, ni vestiaires, ni sanitaires

-la démolition des bâtiments LESTRA va perturber le fonctionnement de l'entreprise MARPA Services

-la somme de 220 000 € correspond au « prix de revient » net du bâtiment, calculé selon le coût initial de construction déduction faite des subventions perçues à l'époque et les loyers perçus

-cette formule permettra d'une part de pérenniser sur place une entreprise employant plus de 20 personnes, d'autre part de maintenir une activité dans les bâtiments DUFLOT.

-les terrains ainsi libérés en plein centre-bourg vont favoriser un réaménagement raisonné de ce secteur sensible

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette offre, décide à l'unanimité de l'accepter.

Il autorise parallèlement le Maire à signer l'acte de vente devant Notaire.

11) Contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque

La Société DECALOG, qui assure la maintenance du logiciel de gestion de la bibliothèque, propose la reconduction du contrat pour une nouvelle durée de 3 ans moyennant un coût annuel de 962,13 € HT.

12) Questions diverses

-Jean-Marie BACQUET interroge le Maire sur le déploiement de la fibre optique. Yannick HERBET précise que le dossier évolue dans le bon sens puisque la Sté AXIONE envisage le terme de l'opération en septembre 2018 ; les études sont actuellement en cours jusque fin 2017, les travaux débiteront début 2018.

-Evoquant le prochain changement du calendrier de collecte des ordures ménagères, Laurye LALLEMANT souhaite savoir si le quartier du Boistinet sera impacté.

Yannick HERBET n'a obtenu aucune information précise sur ce point.

-Elle a également été interpellée par Mme Sophie DECHERF sur la prochaine mise en place du stationnement des véhicules devant sa maison rue Berthelot ; Géry HERMANT précise qu'il a rencontré à de nombreuses reprises l'intéressée à ce sujet.

-Lydie DEPREUX constate que le matériel entreposé par le Centre Social l'Escale à la Salle de Sports pour ses activités est régulièrement endommagé. Yvon CIMBE, notant que les installations de ce bâtiment sont également touchées, regrette que les utilisateurs ne fassent pas preuve de plus de responsabilité ; il évoque du matériel laissé sur place, récupéré en Mairie et jamais réclamé !

-Lydie DEPREUX précise ensuite que le tracé au sol du terrain de Badminton perturbe ceux déjà existants ; Yannick HERBET rétorque que le Centre Social l'Escale peut procéder à la rénovation des marquages concernés. Il ajoute qu'il a demandé aux responsables de cette nouvelle association de respecter les horaires d'utilisation de la Salle de Sports.

-Gilberte BOITTIAUX attire l'attention de la Municipalité sur deux points :

-des parents d'élèves de l'école maternelle viennent avec leur chien déposer leur enfant dans la cour de l'établissement

-Mr DUMONT, domicilié à l'extrémité de la rue Victor Watremez (direction de Cambrai) se plaint de l'état du trottoir qui borde son habitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.